

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
02/3/3
DOSSIER N°7293**

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES
CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 404 000 € HT**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Eric BODEAU
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Hélène PILAT à Thierry GAILLARD
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS
ENTRE 3 000 € HT ET 5 404 000 € HT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation à la Présidente du Conseil Départemental notamment en matière de marchés publics ;
VU la délibération n°CP2024-05/3/15 du 3 mai 2024 portant modification du guide interne des procédures*

*marchés publics ;
VU le Code de la Commande Publique ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2026-02/3/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés publics et avenants, inférieurs aux seuils européens de **5 404 000 € HT**, depuis la Commission Permanente du 5 décembre 2025 (compte-rendu annexé à la présente délibération).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET